

POSITION Guides de pratique clinique : faire le tri, et savoir jeter

Au fil des années, en France comme ailleurs, les "consensus", "recommandations" et "guides de pratique clinique" de toutes origines se sont multipliés. Bon nombre ont subi les influences de pouvoirs publics, d'assureurs maladie, de firmes ou des intérêts corporatistes de professionnels de santé, ce qui contribue à semer la confusion (1,2).

Les guides de pratique clinique sont a priori particulièrement intéressants et utiles, car ils visent à guider directement les pratiques des professionnels, et ils constituent une aide véritable pour améliorer les soins, quand ils sont de qualité (3).

Des critères reconnus permettent d'en jauger l'intérêt, la qualité, l'indépendance et la fiabilité (lire en encadré page 305).

Nous avons choisi, depuis plusieurs années, d'utiliser le terme "guide de pratique clinique" (GPC) pour désigner l'ensemble des synthèses et propositions pratiques disponibles sur un sujet donné, et de réserver le terme "recommandations" aux propositions pratiques concises faites après analyse des données (3). En France, la Haute autorité de santé (HAS), de son côté, continue de désigner le plus souvent ces guides par le terme de "recommandations pour la pratique clinique" (RPC), malgré son ambiguïté.

"Au crible" : une nouvelle rubrique de la revue Prescrire

Chaque mois, la Rédaction de la revue *Prescrire* analyse dorénavant, dans une nouvelle rubrique nommée "Au crible", les guides de pratique clinique français, en particulier ceux de la HAS, afin d'aider les abonnés à reconnaître les guides contribuant à mieux soigner, c'est-à-dire ceux fondés sur des preuves solides, indépendants et adaptés à la pratique ; et aussi à reconnaître les guides qui, à l'inverse, sont à rejeter.

Notre tri des guides de pratique clinique publiés est méthodique (lire page 305). Il repose sur une analyse méthodologique guidée par la grille Agree et une analyse qualitative concise de l'argumentation et des recommandations de ces guides. Nous cotons la qualité d'un guide selon une échelle à 4 niveaux.

La cotation *Prescrire* des guides de pratique clinique est fondée sur le respect des critères de qualité dans l'élaboration du guide, sur la cohérence des recommandations avec l'argumentaire, sur l'explicitation de la balance bénéfices-risques des différentes interventions et sur leur applicabilité et leur clarté d'exposition. Les guides de pratique clinique de qualité sont au service des patients, au travers des professionnels de santé guidés vers un meilleur usage des soins.

Guides HAS : quelle rigueur scientifique en réalité ?

Un des principes que la HAS met en avant sur son site internet est la « *rigueur scientifique* » de ses évaluations et recommandations qui « *se fondent sur des arguments scientifiques, particulièrement sur la notion de « niveau de preuve* » (...) « *Elles s'appuient sur les données les plus actuelles de la littérature scientifique et reflètent l'état des connaissances à un moment donné. Elles sont réalisées à l'aide d'une méthode rigoureuse, explicite, reproductible et sans a priori, c'est-à-dire ne s'appuyant pas sur une opinion déjà constituée. Le doute formulé est le doute des scientifiques* » (4).

Selon ses statuts, la HAS appartient au corps des autorités administratives dites indépendantes (comme le sont le Conseil supérieur pour l'audiovisuel (CSA) ou la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) par exemple), c'est-à-dire sans tutelle ministérielle. Elle a repris les missions de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes), celles de la Commission de la transparence et celles de la Commission d'évaluation des produits et prestations.

Les missions de la HAS vont ainsi de l'évaluation du service médical rendu des médicaments et des dispositifs médicaux, à la certification des établissements de santé et à la validation de l'information médicale destinée aux professionnels de santé et au public (via internet, les logiciels d'aide à la prescription médicale, la visite médicale). Elle est chargée de définir les critères et les règles de prise en charge des affections de longue durée, et les évaluations des pratiques professionnelles (5).

Bien choisir pour les patients

Depuis sa création, la HAS a publié des dizaines de synthèses et recommandations. Lorsque l'on consulte son site internet, on découvre une multitude de typologies de textes, dont des « *Guides pratiques, Guides des Affections de longue durée (ALD), Guides d'évaluation, Référentiels d'évaluation, Recommandations pour la pratique clinique, Recommandations professionnelles, Fiches de bon usage du médicament, Évaluation technologique, Évaluation en santé publique, Évaluation des pratiques professionnelles* ».

Y repérer les guides de pratique clinique qui contribuent vraiment à améliorer les soins aux patients est d'autant plus important.

©La revue Prescrire



-
- Extraits de la veille documentaire Prescrire.**
- 1- Prescrire Rédaction "Confusion des genres" *Rev Prescrire* 2005 ; **25** (264) : lettre aux abonnés : IV.
 - 2- Genuis SJ "The proliferation of clinical practice guidelines : professional development or medicine-by numbers ?" *J Am Board Fam Pract* 2005 ; **18** : 419-425.
 - 3- Prescrire Rédaction "Ne pas confondre recommandations et guide de pratique clinique" *Rev Prescrire* 2003 ; **23** (239) : 385.
 - 4- Haute autorité de santé "Principes fondateurs". Site internet www.has-sante.fr consulté le 1^{er} mars 2007 : 1 page.
 - 5- Haute autorité de santé "Présentation de la Haute autorité de santé". Site internet www.has-sante.fr consulté le 1^{er} mars 2007 : 1 page.